Titre: Gérer les contrats de son logement lors d’un divorce

Balise Tittle: <http://hamon-chetrit-avocat-martigues.com/> *gerer-contrats-logement-divorce*

Meta-description: Le divorce est une étape difficile dans la vie d’un couple et les nombreuses démarches administratives liées au logement peuvent compliquer les choses



Le nombre de divorces prononcés varie d’une année à l’autre mais les juges français prononcent en moyenne plus de 130.000 divorces chaque année. Aujourd’hui, il y a environ 1,8 mariages pour 1 divorce et 45% des mariages finissent par un divorce. Nous savons qu’il s’agit d’une étape extrêmement compliquée sur le plan émotionnel et logistique, notamment s’il y a des enfants ou des biens immobiliers partagés. Néanmoins, comme n’importe quel changement dans la vie d’un individu, le divorce s’accompagne d’une avalanche de démarches administratives plus ou moins complexes. La gestion des contrats liés au logement commun est souvent oublié et pourtant, il s’agit d’une démarche importante pour clore plus sereinement cette histoire.

## Comment gérer les contrats d’énergie du logement d’un couple divorcé ?

### Effectuer une résiliation EDF

Au moment d’un divorce, certains couples souhaitent vendre le logement acheté avec le/la conjoint(e) pour acheter un autre logement séparément. À ce moment-là, la gestion des contrats d’énergie (électricité et gaz) est assez simple.

Vous devez contacter votre fournisseur d’énergie pour [demander la résiliation EDF](https://www.agence-france-electricite.fr/fournisseur-electricite/edf/resiliation/) du compteur électrique et/ou de gaz auprès du fournisseur historique ou ses concurrents.

Depuis l’ouverture du marché de l’énergie à la concurrence, la résiliation des contrats d’énergie est facile et gratuite. Vous devez seulement payer la facture de clôture qui correspond à votre consommation estimée entre la demande de résiliation et la coupure effective.

Le propriétaire du compteur électrique (celui dont le contrat est à son nom) doit effectuer ces démarches administratives pour faciliter le processus. Dans le cas où ce n’est pas possible, l’ex-conjoint peut s’occuper des démarches administratives.

### Choisir un nouveau fournisseur d’électricité pour son nouveau logement

Au moment de la résiliation du contrat d’énergie du logement mis en vente, vous devez anticiper la souscription d’un nouveau contrat pour alimenter votre futur logement. En effet, vous devez trouver un autre contrat auprès d’un [fournisseur](https://www.agence-france-electricite.fr/fournisseur-electricite/) d’électricité et de gaz.

* Contactez le fournisseur d’énergie
* Estimez la consommation énergétique du logement : performances énergétiques, surface, nombre d’occupants, etc.
* Renseignez votre Point de Livraison
* Souscrivez à l’offre d’énergie la plus adaptée à vos besoins

Les délais pour la mise en service du compteur électrique peuvent varier et il est conseillé d’entamer ces démarches administratives quelques semaines avant l’emménagement pour assurer le bon déroulement du processus.

Vous pouvez comparer les nombreux fournisseurs d’énergie disponibles sur le marché de l’énergie depuis 2007 pour souscrire à une offre énergétique adaptée et avantageuse.

## Comment gérer les contrats liés au logement si l’un des époux conserve le logement ?

Dans le cas où l’un des conjoints souhaite conserver le logement, les contrats d’énergie et les autres contrats relatifs au logement (Internet, assurance habitation, etc.) doivent être au nom du propriétaire du logement.

Si le conjoint qui reste dans le logement est déjà le propriétaire des nombreux contrats liés au logement, il n’y a aucun changement. Dans le cas où le conjoint qui conserve le logement n’est pas propriétaire des contrats, il faut résilier ou actualiser les contrats à son nom.

Si vous conservez le logement, il est peut-être judicieux de revoir vos nombreux contrats pour qu’ils soient plus adaptés à vos nouveaux besoins.

Le [site](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N159) du Service Public vous détaille toutes les démarches administratives lors d’un divorce pour la séparation de corps et des biens en commun.